



PREFECTURE DE LA SAVOIE



**Direction départementale de
l'agriculture et de la forêt de
la Savoie**

Service Environnement

ARRETE PREFECTORAL DDAF/SE n° 2006-255 en date du 02 août 2006
Approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique de la Savoie pour la période 2006-2012

LE PREFET de la Savoie
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.425-1, L.425-2, L.425-3 et L.425-5,
VU le document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier,
VU les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats en région Rhône-Alpes approuvées le 30 juillet 2004,
VU la délibération de l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de Savoie en date du 30 avril 2006,
VU l'avis du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa séance du 08 juin 2006,

ARRETE

Article 1 – Le schéma départemental de gestion cynégétique de la Savoie annexé au présent arrêté est approuvé.

Les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique entrent en vigueur dès publication du présent arrêté à l'exception de celles relatives à l'agrainage du sanglier qui prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2006.

Le schéma est applicable sur l'ensemble du département de la Savoie jusqu'au 30 juin 2012.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Savoie.

Le schéma départemental de gestion cynégétique annexé au présent arrêté sera tenu à disposition de toute personne intéressée :

- au siège de la fédération départementale des chasseurs de Savoie – Allée du Petit Bois 14, parc de l'Étalope 73 BASSENS
- à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, service environnement – 83 avenue de Lyon 73 CHAMBERY.

Article 3 – M. le Secrétaire Général, Mme le Sous Préfet d'Albertville, Mme le Sous Préfet de St Jean de Maurienne, M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, M. le Commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, M. le Président de la fédération départementale des chasseurs, M. le Directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts, M. le Chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, MM les lieutenants de louveterie, MM les chasseurs, sociétés, groupements et associations de chasse du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général
Jean-Michel PORCHER